

De: contact@fayl-billot.fr
Objet: TR: TR: Accusé de réception du dossier 341cm2394
Date: 19 décembre 2023 à 11:45
À: cotref@cotref.fr



Bonjour,

Pour le lot 1 : terrassement voirie ouvrages paysagés plantations montant du marché :
222 133.30€ HT
Pour le lot 2 : fournitures et pose de mobiliers d'accueil, de jeux et de signalétique : 178
763.30€ HT

Cordialement

Nathalie DELAULLE, secrétaire de mairie
Commune de Fayl-Billot
15 Place de la Mairie
52500 Fayl-Billot

On déc. 19 2023, at 10:05 am, contact <contact@fayl-billot.fr> wrote:

De : Cotref <cotref@cotref.fr>
Envoyé : mardi 19 décembre 2023 10:03
À : contact@fayl-billot.fr
Objet : Accusé de réception du dossier 341cm2394

Bonjour,

Merci vivement pour votre retour.

Serait-il possible de connaître le montant final (ou l'estimation) du marché attribué ?

Merci d'avance.

Bien cordialement,



l'expertise dans l'attribution des marchés **Alex TARTAGLIA | Responsable technique**

17 rue Guiglionda de Sainte Agathe - 06300 Nice

Tel : 04 93 82 16 85

www.cotref.com



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES¹

Le formulaire OUV8 est un modèle de rapport d'analyse qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice pour analyser les offres reçues dans le cadre de la passation d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Commune de Fayl-Billot

15 place de la Mairie

525500 Fayl-Billot

03 25 88 62 14

contact@fayl-billot.fr

■ Identification du service chargé de l'analyse des offres

(Indiquer le nom du service qui a été désigné pour réaliser l'analyse des offres.)

B - Objet de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Aménagement d'espaces publics - plateau sportif et espace forestier du Bois Banal**C - Déroulement de la consultation**

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ Publicité

(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

■ Date et heures limites de réception des offres : 28/07/2023 à 12 h00

■ Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres. Si dans le cadre de la négociation, les candidats remettent une nouvelle offre de prix, le délai de validité des offres de 120 jours est reconduit à compter de la date de réception de cette nouvelle offre de prix.

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :

Non

OU

Oui

(Cocher la case correspondante.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

LOT n° 1 : TERRASSEMENTS – VOIRIES – OUVRAGES PAYSAGERS - PLANTATIONS

(En cas d'allotissement, les rubriques D et E sont à renseigner pour chacun des lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse. Préciser pour chaque lot, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

D - Examen des offres.

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais : TROIS (3).
- hors délais : (nombre).

■ Liste des offres reçues

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
	ENTR'IN52 – 236 rue de la Poudrière – ZI les franchises – 52 200 LANGRES – 03 25 87 62 20 – Siret : 815 351 648 00010 – APE : 8130 Z – RCS Chaumont 815 351 648
	COLAS France - Etablissement Haute-Marne – 26 Route de Neuilly – BP 2043 – 59902 CHAUMONT cedex 9 - siège : 1 rue du colonel Pierre Avia – CS81755 - 78730 PARIS cedex – 03 25 32 81 50 – INSEE : 329.338.883 – SIRET : 329.338.883.03678 – APE : 4211Z – RCS : 329.338.883 RCS Paris (BLANCHOT Jérôme)
	SAS BONGARZONE – 1 route de Savigny – 52500 POINSON – 06 71 25 30 84 (Yves PETIT) – yves.petit@groupe-bongarzone.com – SIRET : 613 850 072 0026 – APE 0812Z (Yoann VARNEY)

(*) Numéro d'ordre d'arrivée du pli figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1).

(**) Préciser l'adresse du siège social du candidat individuel ou du mandataire si elle est différente de celle de l'établissement.

■ Elimination des offres

Au vu des offres reçues, il est proposé d'éliminer les offres suivantes :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	Motif de l'élimination(**)

(*) Indiquer le numéro d'ordre d'arrivée figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1) et rappelé ci-dessus.

(**) Indiquer si l'offre est irrecevable, irrégulière, inacceptable, inappropriée ou anormalement basse.

Si une offre paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice ne peut la rejeter que par décision motivée et après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies (formulaires OUV6 et OUV7).

E - Analyse des offres

- Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération, tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue

Art.5.Sélection des candidats – jugement des offres (RC)

Art.5.1 Sélection des candidatures :

- Candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières par rapport à la prestation, objet de la consultation, sont insuffisants,
- Références insuffisantes,
- Candidats n'ayant pas répondu à la solution de base

Art.5.2 Examen des offres :

Lors de l'ouverture des enveloppes, il est vérifié et constaté la conformité des pièces :

- La présence de l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés,
- La signature de l'ensemble des pièces du marché
- La présence de l'ensemble des mémoires et documents demandés.
- La concordance entre les montants du DQE, du BPU et de l'AE.

Une demande de complément ou de confirmation pourra ensuite être demandée au candidat dont les pièces ne sont pas complètement conformes.

Art.5.3 Jugement des offres :

Les offres devront être conformes aux prescriptions générales du cahier des charges.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du Code de la Commande Publique, et donnera lieu à un classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Critère de jugement des offres	Pondération %
Prix des prestations	60 %
Valeur technique	40 %

E1 - Critère n°1 : prix des prestations

(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)

Critère n° 1	ENTR'IN52 n°.....	COLAS France n°.....	SAS BONGARZONE n°.....
Note attribuée	77	100	83

Notation du critère « prix des prestations » :

Sur la base du critère de prix des prestations, les offres seront notées sur 100 points selon la méthode ci-après :

Note = Offre la moins disante ÷ Offre du candidat x100

La note totale du critère prix est confrontée avec le coefficient de pondération prévu pour ce critère.

E2 - Critère n°2 : Valeur technique .

(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)

Critère n° 2	ENTR'IN52 n°.....	COLAS France n°.....	SAS BONGARZONE n°.....
Note attribuée	96	75,5	54,5

Notation du critère « valeur technique » sur 100 points :

- Mémoire technique noté sur 55 points :
 - Les compétences de l'équipe mis à disposition pour les travaux : 10 points
 - Les moyens d'exécution mis en œuvre pour les travaux : 10 points
 - Une note indiquant la méthodologie des travaux, adaptés aux deux sites, que l'entreprise souhaite mettre en œuvre : 20 points
 - Les fiches techniques : 15 points
- Un programme d'exécution des ouvrages (planning détaillé des travaux): 30 points
- Un SOPAQ note sur 10 points :
 - Organisation générale du chantier : 4 points
 - Des indications précises concernant la provenance des matériaux et produits : 2 points
 - Une note détaillé indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du personnel et des riverains, et l'hygiène sur le chantier : 2 points
 - Contrôles intérieurs et propositions de points d'arrêts et critiques : 2 points
- SOGED noté sur 5 points :
 - L'organisation générale dans les domaines des déchets : 2,5 points
 - L'organisation de la gestion des déchets pour ce chantier : 2,5 points

Tout rabais ou remise de toute nature pour des raisons d'organisations ou en cas d'adjudication de plusieurs lots ou autre, ne seront pas pris en compte.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le BPU, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Lors de l'examen des offres, la commission d'appel d'offre se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détail des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

La note totale du critère technique est confrontée avec le coefficient de pondération prévu pour ce critère.

Classement définitif suivant les critères de sélections : les notes pondérées de chaque critère seront ensuite additionnées pour obtenir une note globale par offre.

Art.5.4 Détection et examen des offres anormalement basses :

Conformément aux articles R. 2152-3 à R. 2152-5 de Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicataire peut rejeter une offre anormalement basse par décision motivée. Pour ce faire, le pouvoir adjudicateur demandera par écrit des précisions sur la composition de ces offres aux candidats concernés. Ceux-ci devront, dans le délai de 5 jours, à compter de l'envoi de la demande, fournir par écrit les justifications qu'ils jugent suffisantes.

Art.5.5 Recevabilité des candidatures :

Les cas suivants pourront conduire à l'élimination des candidats pour non-conformité :

- Pli arrivé postérieurement à la date et l'heure de remise des plis ;
- Absence de fournitures d'un des documents demandés à l'article 5.

L'analyse des candidatures sera faite selon les dispositions de l'article R2144-1 du Code de la Commande Publique au regard des seuls éléments fournis par les candidats. RC : Règlement de la Consultation

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en application de l'article R2144-2 du Code de la Commande Publique le pouvoir adjudicateur dispose de la possibilité de ne pas réclamer les pièces absentes ou incomplètes du dossier de candidature et de rejeter celle-ci en l'état.

Art. 5.6 Négociations :

La commune de FAYL-BILLOT pourra négocier avec les trois premiers candidats à l'issue de la première analyse des offres suivant les critères de sélection définis à l'article 5.3.

A l'issue de la négociation, il sera procédé à une nouvelle analyse des offres suivant les mêmes critères de sélection. Les offres demeurées irrégulières, inacceptables ou inappropriées seront rejetées.

E4 - Classement des offres

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	Pondération	ENTR'IN52	COLAS France	SAS BONGARZONE
Critère n°1	<i>Avant pondération</i>	77	100	83
	<i>Après pondération</i>	46,2	60	49,8
Critère n°2	<i>Avant pondération</i>	96	75,5	54,5
	<i>Après pondération</i>	38,4	30,2	21,8
TOTAL		84,6	90,2	71,6

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des soumissionnaires dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	COLAS France
2	ENTR'IN52
3	SAS BONGARZONE

LOT n° 1 : TERRASSEMENTS – VOIRIES – OUVRAGES PAYSAGERS - PLANTATIONS

(En cas d'allotissement, préciser pour chaque lot dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au soumissionnaire suivant :

(Indiquer ci-dessous le candidat qu'il est proposé de retenir pour le lot identifié.)

■ Identité du soumissionnaire retenu

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

COLAS France - Etablissement Haute-Marne – 26 Route de Neuilly – BP 2043 – 59902 CHAUMONT cedex 9 - siège : 1 rue du colonel Pierre Avia – CS81755 - 78730 PARIS cedex – 03 25 32 81 50 – INSEE : 329.338.883 – SIRET : 329.338.883.03678 – APE : 4211Z – RCS : 329.338.883 RCS Paris (BLANCHOT Jérôme)

Sous-traitante : ENTR'IN52 – 236 rue de la Poudrière – ZI les franchises – 52 200 LANGRES – 03 25 87 62 20 – Siret : 815 351 648 00010 – APE : 8130 Z – RCS Chaumont 815 351 648

■ Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir

- **Selon solution retenue (avec variantes : précisez pour les postes sous-traités)**
- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

■ Motifs du choix de l'offre proposé :

L'offre de Colas est recevable

Avantage : la partie TP (voire, terrassement, allée est le cœur de métier de Colas (à surveiller davantage le soins apportés aux terrassements paysagers avant engazonnement : par Entr'in 52 qui feront la partie semis)

Conditions à la solution 2 :

1. Tous les travaux paysagers sont sous-traités à Entrin'52 (liste). Demander à la réunion zéro l'incorporation des variantes du sous-traitant. Redemander un devis de sous-tranche à Entr'in 52 via Colas avec le DC4 ;
2. Le sous-traitant pressenti (AJ3M par Colas) des aires des jeux (sol coulé), Si la solution avec sol coulé est retenue, on privilégiera l'entreprise Kompan pour sa mise en œuvre (fournisseur des mobiliers également) ;
3. Le sous-traitant pourra, selon son choix, garder ses partenaires pour les notes de calcul et relevés des ouvrages qui lui sont confiés (implantation des travaux paysagers : gradins, passerelles, escaliers).

G - Proposition de d'abandon de la procédure

LOT n° 1 : TERRASSEMENTS – VOIRIES – OUVRAGES PAYSAGERS - PLANTATIONS

(En cas d'allotissement, préciser pour chaque lot dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Après examen des offres, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'abandonner la procédure pour les motifs suivants :

et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

(Cocher la case correspondante.)

- un appel d'offres ;
- un marché négocié ;
- une procédure adaptée ;
- un dialogue compétitif.

H - Signature du responsable du service chargé de l'analyse des offres.

A Nancy , le 16 octobre 2023

Signature

LOT n° 2 : FOURNITURE ET POSE DE MOBILIERS D'ACCUEIL, DE JEUX ET DE SIGNALÉTIQUE

(En cas d'allotissement, les rubriques D et E sont à renseigner pour chacun des lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse. Préciser pour chaque lot, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

D - Examen des offres.

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais : deux (2).
- hors délais : (nombre).

■ Liste des offres reçues

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
	ENTR'IN52 – 236 rue de la Poudrière – ZI les franchises – 52 200 LANGRES – 03 25 87 62 20 – SIRET : 815 351 648 00010 – APE : 8130 Z – RCS Chaumont 815 351 648 (KOMONS Béatrice)
	SAS AJ3M – 1 rue Emile Guyard – 21160 COUCHEY – 03 80 45 43 91 – INSEE 424 183 382 – SIRET : 424 183 382 000 29 – APE : 4399D – RC : RCS DIJON B 424 183 382 (GOSSOT Sébastien)

(*) Numéro d'ordre d'arrivée du pli figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1).

(**) Préciser l'adresse du siège social du candidat individuel ou du mandataire si elle est différente de celle de l'établissement.

■ Elimination des offres

Au vu des offres reçues, il est proposé d'éliminer les offres suivantes :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	Motif de l'élimination(**)

(*) Indiquer le numéro d'ordre d'arrivée figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1) et rappelé ci-dessus.

(**) Indiquer si l'offre est irrecevable, irrégulière, inacceptable, inappropriée ou anormalement basse.

Si une offre paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice ne peut la rejeter que par décision motivée et après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies (formulaires OUV6 et OUV7).

E - Analyse des offres

- Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération, tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue

Art.5.Sélection des candidats – jugement des offres (RC)

Art.5.1 Sélection des candidatures :

- Candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières par rapport à la prestation, objet de la consultation, sont insuffisants,
- Références insuffisantes,
- Candidats n'ayant pas répondu à la solution de base

Art.5.2 Examen des offres :

Lors de l'ouverture des enveloppes, il est vérifié et constaté la conformité des pièces :

- La présence de l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés,
- La signature de l'ensemble des pièces du marché
- La présence de l'ensemble des mémoires et documents demandés.
- La concordance entre les montants du DQE, du BPU et de l'AE.

Une demande de complément ou de confirmation pourra ensuite être demandée au candidat dont les pièces ne sont pas complètement conformes.

Art.5.3 Jugement des offres :

Les offres devront être conformes aux prescriptions générales du cahier des charges.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du Code de la Commande Publique, et donnera lieu à un classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Critère de jugement des offres	Pondération %
Prix des prestations	60 %
Valeur technique	40 %

E1 - Critère n°1 : prix des prestations

(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)

Critère n° 1	ENTR'IN52 n°.....	SAS AJ3M n°.....
Note attribuée	100	54

Notation du critère « prix des prestations » :

Sur la base du critère de prix des prestations, les offres seront notées sur 100 points selon la méthode ci-après :

Note = Offre la moins disante ÷ Offre du candidat x100

La note totale du critère prix est confrontée avec le coefficient de pondération prévu pour ce critère.

E2 - Critère n°2 : Valeur technique .

(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)

Critère n° 2	ENTR'IN52 n°.....	SAS AJ3M n°.....
Note attribuée	94	64,5

Notation du critère « valeur technique » sur 100 points :

- Mémoire technique noté sur 55 points :
 - Les compétences de l'équipe mis à disposition pour les travaux : 10 points
 - Les moyens d'exécution mis en œuvre pour les travaux : 10 points
 - Une note indiquant la méthodologie des travaux, adaptés aux deux sites, que l'entreprise souhaite mettre en œuvre : 20 points
 - Les fiches techniques : 15 points
- Un programme d'exécution des ouvrages (planning détaillé des travaux): 30 points
- Un SOPAQ note sur 10 points :
 - Organisation générale du chantier : 4 points
 - Des indications précises concernant la provenance des matériaux et produits : 2 points
 - Une note détaillé indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du personnel et des riverains, et l'hygiène sur le chantier : 2 points
 - Contrôles intérieurs et propositions de points d'arrêts et critiques : 2 points
- SOGED noté sur 5 points :
 - L'organisation générale dans les domaines des déchets : 2,5 points
 - L'organisation de la gestion des déchets pour ce chantier : 2,5 points

Tout rabais ou remise de toute nature pour des raisons d'organisations ou en cas d'adjudication de plusieurs lots ou autre, ne seront pas pris en compte.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le BPU, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Lors de l'examen des offres, la commission d'appel d'offre se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détail des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

La note totale du critère technique est confrontée avec le coefficient de pondération prévu pour ce critère.

Classement définitif suivant les critères de sélections : les notes pondérées de chaque critère seront ensuite additionnées pour obtenir une note globale par offre.

Art.5.4 Détection et examen des offres anormalement basses :

Conformément aux articles R. 2152-3 à R. 2152-5 de Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicataire peut rejeter une offre anormalement basse par décision motivée. Pour ce faire, le pouvoir adjudicateur demandera par écrit des précisions sur la composition de ces offres aux candidats concernés. Ceux-ci devront, dans le délai de 5 jours, à compter de l'envoi de la demande, fournir par écrit les justifications qu'ils jugent suffisantes.

Art.5.5 Recevabilité des candidatures :

Les cas suivants pourront conduire à l'élimination des candidats pour non-conformité :

- Pli arrivé postérieurement à la date et l'heure de remise des plis ;
- Absence de fournitures d'un des documents demandés à l'article 5.

L'analyse des candidatures sera faite selon les dispositions de l'article R2144-1 du Code de la Commande Publique au regard des seuls éléments fournis par les candidats. RC : Règlement de la Consultation

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en application de l'article R2144-2 du Code de la Commande Publique le pouvoir adjudicateur dispose de la possibilité de ne pas réclamer les pièces absentes ou incomplètes du dossier de candidature et de rejeter celle-ci en l'état.

Art. 5.6 Négociations :

La commune de FAYL-BILLOT pourra négocier avec les trois premiers candidats à l'issue de la première analyse des offres suivant les critères de sélection définis à l'article 5.3.

A l'issue de la négociation, il sera procédé à une nouvelle analyse des offres suivant les mêmes critères de sélection. Les offres demeurées irrégulières, inacceptables ou inappropriées seront rejetées.

E4 - Classement des offres

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	Pondération	ENTR'IN52	SAS AJ3M
Critère n°1	<i>Avant pondération</i>	100	54
	<i>Après pondération</i>	60	32,4
Critère n°2	<i>Avant pondération</i>	94	64,5
	<i>Après pondération</i>	37,6	25,8
TOTAL		97,6	58,2

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des soumissionnaires dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	ENTR'IN52
2	SAS AJ3M

F - Proposition d'attribution

LOT n° 2 : FOURNITURE ET POSE DE MOBILIERS D'ACCUEIL, DE JEUX ET DE SIGNALÉTIQUE

(En cas d'allotissement, préciser pour chaque lot dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au soumissionnaire suivant :

(Indiquer ci-dessous le candidat qu'il est proposé de retenir pour le lot identifié.)

■ Identité du soumissionnaire retenu

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

ENTR'IN52 – 236 rue de la Poudrière – ZI les franchises – 52 200 LANGRES – 03 25 87 62 20 – SIRET : 815 351 648 00010 – APE : 8130 Z – RCS Chaumont 815 351 648 (KOMONS Béatrice)

■ Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir (selon variantes retenues)

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

■ Motifs du choix de l'offre proposé

Qualité et prix des jeux (Kompan)
Qualification pour la conception graphique

G - Proposition de d'abandon de la procédure

LOT n° 2 : FOURNITURE ET POSE DE MOBILIERS D'ACCUEIL, DE JEUX ET DE SIGNALÉTIQUE

(En cas d'allotissement, préciser pour chaque lot dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Après examen des offres, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'abandonner la procédure pour les motifs suivants :

et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

(Cocher la case correspondante.)

- un appel d'offres ;
- un marché négocié ;
- une procédure adaptée ;
- un dialogue compétitif.

H - Signature du responsable du service chargé de l'analyse des offres.

A Nancy , le 16 octobre 2023

Signature

Date de mise à jour : 01/04/2019.